
Séance du 30 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 11 L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sérís, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUET, Maire.
présents : 9
votants : 10

Date de la convocation du conseil : 24 octobre 2025

Etaient présents : Mmes et MM, Dominique BONOMO, Éric BRISSET, Emilien HUGUET, Philippe HUGUET, Didier LE BAIL, Christophe LHERMITE, Didier LUCAS, Corinne MAUBOUSSIN et Bertrand THAUVIN.

Absents excusés : Magali SAUGER : procuration à Christophe LHERMITE et Agnès LEMAIRE.
Éric BRISSET a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025
- 2) Subventions diverses
- 3) Convention de prestation de services de la CCBVL
- 4) Délibération GRDF
- 5) Devis MENDES PEIREIRA AGOSTINHO
- 6) Devis SAUR
- 7) **Questions diverses :**

1) Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Subvention SAR

DELIBERATION 29/2025

Le Maire propose une subvention de 200 euros à la SAR suite à l'animation du 14 juillet 2025.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

2) Subvention à l'école de LORGES

DELIBERATION 30/2025

Dans le cadre de la sortie scolaire de fin d'année, l'école de LORGES organise une excursion le jeudi 30 avril 2026 au Futuroscope. Il y a 9 enfants qui sont domiciliés à Sérís qui sont concernés par cette sortie, c'est pour cela que l'école sollicite une subvention auprès de la mairie de Sérís.

Le Maire propose une subvention de 250 euros à l'école de LORGES.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

3) Convention de prestation de services de la CCBVL

DELIBERATION 31/2025

VU les dispositions des articles L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU les dispositions de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

VU le projet de convention de prestation de service annexé.

CONSIDERANT que les conventions de prestations de services peuvent être conclues sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
CONSIDERANT le fait que les communes membres de la CCBVL peuvent avoir besoin, de manière occasionnelle, d'un support administratif ;
CONSIDERANT que, dans la mesure où la CCBVL dispose en interne d'une personne ayant des compétences d'assistance administrative, cette dernière est en capacité de fournir aux communes membres de la CCBVL des prestations de service en la matière notamment en cas d'indisponibilité de leur secrétaire de mairie ;
CONSIDERANT le fait que l'agent qui sera en charge de cette prestation de service assurera également une prestation de renfort administratif au sein du service accueil et formalités citoyennes de la commune de Mer, pour environ la moitié de son temps de travail : les lundis, mercredis et jeudis matin une semaine sur deux et les mercredis, jeudis matin et vendredis une semaine sur deux ;
CONSIDERANT le fait que la prestation d'assistance administrative sera répartie entre les communes bénéficiaires en fonction des besoins des communes et des disponibilités de l'agent ;
CONSIDERANT le fait que la facturation de ce service sera réalisée au prorata du temps passé pour l'exécution de ce service, dans chaque commune demanderesse

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

4) GRDF

DELIBERATION 32/2025

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP).
GRDF nous versera un montant de 151€ au titre de l'année 2025 pour cette redevance.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

5) Devis MENDES PEIREIRA AGOSTINHO

DELIBERATION 33/2025

Le Maire présente un devis de peinture pour l'entretien des portes.
Le montant du devis s'élève à 450€ TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

6) Devis SAUR

DELIBERATION 34/2025

Le Maire présente un devis de pose de deux débimètres au pied du château d'eau.
Le montant du devis s'élève à 17 710.00€ HT soit 21 252.00€ TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Les vœux 2026 auront lieu le 10 janvier.
- Le muret de la mare a été accroché par le véhicule de la poissonnière.
- Pose d'appui vélo gratuitement par la CCBVL.
- Il faudrait voir pour re positionner correctement le radar à Lussay.

Fin du conseil municipal à 22h30

Le secrétaire de séance
Eric BRISSET



Le Maire,
Philippe HUGUET

